

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° 72-2026-02-13-00007 (État) **7 FEV. 2026**
Arrêté n° 26-1384 du 06 MARS 2026 (Département)

O B J E T : Approbation du Plan Départemental de l'Habitat 2026-2031 de la Sarthe

Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
et
le Président du Conseil départemental de la Sarthe,

- VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,
- VU la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,
- VU la loi n°2024-317 du 8 avril 2024, portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, et son article 40
- VU l'ordonnance n°2016-1562 du 21 novembre 2016, et son article 15,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,
- VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,
- VU le décret du 12 juin 2025 portant nomination du préfet de la Sarthe, M. Sébastien JALLET,
- VU le code de la construction et de l'habitation, et ses articles L.302-10 à L.302-12,
- VU l'avis favorable du comité de pilotage du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) le 13 juin 2025,

- VU la décision du Conseil départemental réuni en assemblée plénière le 16 octobre 2025,
- VU l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et l'Hébergement le 20 novembre 2025,

ARRETEMENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1 – Le III^{ème} Plan Départemental de l'Habitat de la Sarthe est constitué par le document annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Le Plan visé à l'article 1 est conclu pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

ARTICLE 3 – Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe et sur le site Internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

ARTICLE 4 – Madame la secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur le directeur général des services du Département, Monsieur le directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et Monsieur le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en application du présent arrêté.

Le Préfet,

Le Préfet de la Sarthe


Sébastien JALLET

Le Président du Conseil Départemental,


Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le :
et de sa publication ou notification le : **06 MARS 2026**